

# NON à la révision ratée de la loi sur l'aménagement du territoire

- NON à la hausse des prix des terrains et à l'augmentation du coût de l'habitat
- NON à de nouvelles atteintes au droit de propriété
- NON à une augmentation des impôts ou à de nouvelles taxes et redevances
- NON à plus de bureaucratie et à des procédures compliquées
- NON à la mise sous tutelle des cantons

NON à la révision de la LAT – [www.lat-revision-non.ch](http://www.lat-revision-non.ch)

## Référendum contre la modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT) soit soumise au vote du peuple. Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

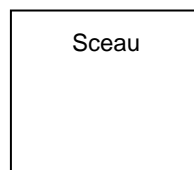
Canton:		N° postal:			Commune politique:			
	Nom	Prénom	Date de naissance			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
	(écrire à la main et si possible en majuscules!)		jour	mois	année			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

### Expiration du délai référendaire: 4 octobre 2012

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ..... (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_



Le / La fonctionnaire compétent/e

Fonction officielle: \_\_\_\_\_

Signature manuscrite: \_\_\_\_\_

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée **le plus vite possible**, au plus tard jusqu'au **22 septembre 2012**, au comité référendaire « **NON à la révision ratée de la loi sur l'aménagement du territoire** », case postale 8166, 3001 Berne; il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

D'autres listes peuvent être commandées auprès de l'Union suisse des arts et métiers usam, tél. 031 380 14 14 ou mél. [info@sgv-usam.ch](mailto:info@sgv-usam.ch).

**La modification de la loi sur l'aménagement du territoire adoptée par le Parlement entraîne une hausse des prix des terrains, augmente le coût de l'habitat et est fortement hostile à la propriété. Vous aussi dites NON à cette révision ratée. Soutenez le référendum et participez à la récolte des signatures. Merci !**